

Inscription : Mode d'emploi

- Au 4^{ème} mois de grossesse (ou au plus tôt 9 mois avant la date d'entrée de l'enfant dans le milieu d'accueil pour les enfants de plus de 6 mois), le service d'accueil d'enfants du CPAS reçoit l'inscription soit par téléphone soit sur place lors de la permanence du lundi après-midi soit par voie électronique en cliquant sur ce lien : [Nos crèches et milieux d'accueil — CPAS \(olln.be\)](#)
- Au 7^{ème} mois de grossesse, les parents prennent contact avec le service pour confirmer leur demande.
- Le service d'accueil d'enfants envoie un courrier dans les 10 jours ouvrables qui suivent la confirmation par les parents. Il est rarement possible d'attribuer une place à ce moment-là.
- L'inscription devient définitive lorsque les parents ont confirmé la naissance de leur enfant dans le mois de celle-ci.
- **A défaut de respecter ses différentes étapes, la demande d'inscription est annulée.**
- Si les modalités d'accueil initiales sont modifiées (nombre de jours/semaine), les parents en informent immédiatement le service inscription. A défaut le milieu d'accueil n'est pas tenu d'accepter ses modifications.
- L'inscription est valable pour les milieux d'accueils suivants : la Pyramide, les Colibris, les Poussins du Coin, le service d'accueil d'enfants du CPAS, les Petits Loups du Bauloy et de la Sapinière.
- Les milieux d'accueil font l'impossible pour donner une réponse favorable à la demande d'accueil mais ne sont malheureusement pas toujours dans la capacité d'attribuer une place.
- La demande des parents est respectée : collectivité / accueillante.
- Dès qu'une place est réservée dans un milieu d'accueil qui n'est pas géré par le CPAS, les parents prennent contact avec le service d'inscription afin de se désinscrire des milieux d'accueil où ceux-ci auraient une demande en attente. Cette collaboration est indispensable afin d'aider toutes les familles en attente.
- **Au moment de l'attribution dans le milieu d'accueil, les parents doivent être domiciliés dans la commune (ou l'enfant dont un des parents qui en ont la garde pendant des jours ouvrables est domicilié dans la commune).**

Service inscription :

010/43.65.50 – petiteenfance@cpas.olln.be

Les lundis de 13h30 à 16h00

06.2024